Nations Unies

S/PV.7856



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7856e séance

Mercredi 4 janvier 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M.Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Gee
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie,	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon.	M. Okamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine.	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

17-00119 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Puisque je préside la première séance du Conseil pour l'année 2017, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'État plurinational de Bolivie, à l'Éthiopie, à l'Italie et au Kazakhstan qui, avec la Suède, rejoignent le Conseil en tant que nouveaux membres cette année. Nous attendons avec intérêt leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse apporteront une contribution précieuse au Conseil dans l'exécution de ses responsabilités.

Je saisis également la présente occasion pour exprimer la reconnaissance du Conseil aux membres sortants – l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela – pour leurs importantes contributions aux travaux du Conseil durant leurs mandats en 2015 et 2016.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir la présente occasion pour rendre un hommage appuyé, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, Représentant permanent de l'Espagne, pour ses services en tant que Président du Conseil pour le mois de décembre 2016. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes chaleureux remerciements à l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi et à sa délégation pour le grand talent diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

(*l'orateur poursuit en français*)

« Le Conseil de sécurité se félicite de la signature, le 31 décembre 2016 à Kinshasa, de « l'accord politique global et inclusif », qui fait suite à l'accord politique conclu le 18 octobre 2016 sous les auspices de l'Union africaine, et salue les efforts inlassables qu'ont déployés les médiateurs de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) pour faciliter cet accord.

Le Conseil juge encourageant l'esprit de souplesse et de compromis dont ont fait preuve les dirigeants politiques congolais en concluant cet accord en faveur de la stabilité, de la paix, du développement et de la consolidation de la démocratie constitutionnelle en République démocratique du Congo, et demande à toutes les parties congolaises de préserver cet esprit lors des débats à venir en vue de régler rapidement tous les points restant en suspens, en particulier les modalités pratiques de la gestion inclusive de l'exécutif au cours des périodes préélectorale et électorale. Il engage les partis politiques qui ne l'ont pas encore fait à signer l'accord.

Le Conseil compte que l'accord sera mis en œuvre sans délai, en toute bonne foi et dans son intégralité, conformément la Constitution congolaise et à sa résolution 2277 (2016), afin que soient organisées, au plus tard en décembre 2017, des élections présidentielle et législatives nationales et provinciales qui soient crédibles et inclusives, qui se déroulent dans le calme et en temps voulu et qui conduisent à une transmission pacifique du pouvoir. Il souligne l'importance que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses partenaires nationaux prennent sans plus attendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer les préparatifs des élections, conformément au calendrier convenu. I1 insiste sur l'importance d'associer les femmes au suivi et à la mise en œuvre de l'accord.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Le Conseil demande aux amis et aux partenaires de développement de la République démocratique du Congo d'appuyer les efforts que déploient les autorités nationales pour instaurer durablement la paix et la sécurité dans le pays.

Le Conseil réaffirme sa volonté d'appuyer la mise en œuvre de l'accord, en étroite coopération avec l'Union africaine, et sa détermination à continuer de suivre attentivement l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, tout particulièrement au regard du respect des droits de l'homme, des conditions de sécurité sur le terrain et des efforts déployés pour mener à bonne fin le processus électoral, et se dit prêt agir en conséquence. »

(*l'orateur reprend en anglais*)

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/1.

La séance est levée à 15 h 10.